



Unité Saint-Exupéry

30^{ème} Hesbaye - Tourinnes-la-Grosse

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique

FACTURE DE COTISATION 2023-2024

La cotisation ne peut en aucun cas être un obstacle à la pratique du scoutisme !
Si vous éprouvez la moindre difficulté à honorer cette facture, contactez en toute confidentialité :
Magali Paulis, animatrice d'unité.

La cotisation couvre l'année scout, du 24/09/2023 au 30/09/2024 et comprend :

- L'assurance responsabilité civile : accidents corporels et assistance à l'étranger
- La cotisation à la fédération des scouts Baden-Powell de Belgique
- La cotisation à l'unité : frais de fonctionnement de l'unité, administration, local, chauffage, formation staffs...

La cotisation à payer à la fédération scout est dégressive en fonction du nombre de membres inscrits à la fédération, faisant partie de la même famille ET domiciliés à la même adresse. L'unité applique la même dégressivité pour ses familles. Cette année elle s'élève à, par membre :

<u>Nombre de membres :</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3&+</u>
<u>Cotisation par membre 2023-2024 :</u>	110,00 €	100,00 €	85,00 €

Si paiement avant le 15/11/2023

<u>Tarif réduit :</u>	95,00 €	85,00 €	75,00 €
-----------------------	---------	---------	---------

Pour les familles qui comptent un ou plusieurs animateurs dans l'unité, le tarif applicable est celui du nombre de membres animateurs et animés confondus. L'unité prend en charge le paiement des cotisations des animateurs, il ne vous reste donc que les cotisations des animés à régler.

- Exemples :**
- La famille Bolleke compte 2 animés dans l'unité : 2 x 100,00 € = 200,00 €, si votre paiement nous parvient pour le 15 novembre vous ne payez que 170,00 € (2 x 85,00).
 - La famille Finte compte 1 animateur ; rien à payer !
 - La famille Flip compte 1 animé ; 110,00 € mais si vous réglez avant le 10 novembre : 95,00 €
 - La famille Kwaa ne comprend rien à notre charabia, elle nous téléphone... ☺

Calculez donc vos cotisations et versez le montant total au compte **BE17 2710 0728 3621** de l'unité Saint-Exupéry pour le **15 novembre 2023** au plus tard et **bénéficiez d'un coût bien plus avantageux !**

Passé cette date il vous est demandé de régler les cotisations pour le **15 décembre 2023 au plus tard !**

COMMUNICATION INDISPENSABLE : NOM(S) et PRENOM(S) de tous les animés **conformément** à la/aux fiche(s) d'inscription.

Nous vous remercions d'avance et souhaitons à vos enfants de vivre une enrichissante et passionnante année scout au sein de notre unité.

Pour le Staff d'Unité
Magali Paulis - Anhinga
Animatrice d'Unité
0478/68.67.36

Secrétariat : rue de Wavre 10, 1320 Beauvechain
■ su.saint.ex@gmail.com
Compte bancaire Fortis BE17 2710 0728 3621
www.unitesaintexupery.be